

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1953

25 août 2011

### SOMMAIRE

A.C.D.S. S.à r.l. ....	93741	ETS Schutz S.à.r.l. ....	93716
Brabant Finance S.A. ....	93698	Euro Investment 2000 S.A. ....	93728
Buderus Giesserei Holding S.à.r.l. ....	93698	European Super Yachts Investments S.A. .....	93728
Cameron Lux V S.à r.l. ....	93707	Fiduo ....	93728
Compagnie Luxembourgeoise de Matériaux de Construction S.A. ....	93707	Fulin Investments S.à r.l. ....	93728
Construction de Lux S.à r.l. ....	93707	GE-CFE Luxembourg S.à r.l. ....	93729
Consulting Environment ....	93707	GE Financial Services S.à.r.l. ....	93729
Creche Mini-Snoopy S. à r.l. ....	93708	GEFS Europa Financing S.à r.l. ....	93729
CTTL Services S.A. ....	93708	GEFS Europa Financing S.à r.l. ....	93729
Cuzco ....	93708	GEFS Europa Holding S.à r.l. ....	93729
Dagobert Holding S.A. ....	93709	GEFS Europa Holding S.à r.l. ....	93730
David Brown Systems (Holdings) S.à r.l. .....	93708	GEFS International Finance S.à r.l. ....	93730
Detica S.à r.l. ....	93708	GEFS International Holding S.à r.l. ....	93737
DH O Alpha Lux S.à.r.l. ....	93709	GEFS International Holding S.à r.l. ....	93737
Disques Duchesse S.à r.l. ....	93709	GEFS Pan Europe Funding S.à r.l. ....	93737
Dosquet ....	93709	GEFS Pan Europe Funding S.à r.l. ....	93737
DRAGMOR Luxembourg S.à r.l. ....	93710	GEFS Pan Europe Holding S.à r.l. ....	93738
DSI International Sàrl (Luxembourg) ....	93709	Global - Distribution Sàrl ....	93738
Ecophon Holding S.A. ....	93714	Gracwell Lodge Care Holdings S.à r.l. ...	93728
Eco Polymers S.à r.l. ....	93710	Greenrock Fund ....	93736
Elbifelux S.A. ....	93714	Greenrock Fund Management ....	93740
ELISA Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements ....	93714	I.C.I. Synergie S.à r.l. ....	93740
Eliu S.A. ....	93714	Infinitec Group S.à r.l. ....	93744
Emico S.à r.l. ....	93715	Infra-Invest ....	93736
Enviro IP S.A. ....	93715	Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l. .....	93741
EPCap Ré S.A. ....	93715	Invenergy Wind Europe III S.à r.l. ....	93741
EPI - European Property Investment S.A. .....	93715	Island Acquisition S.à r.l. ....	93741
E.R.M. Consulting S.A. ....	93710	Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A. .....	93743
E.R.M. Consulting S.A. ....	93710	Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. .....	93698
Espaflux S.A. ....	93715	R&R Ice Cream SCA ....	93716
Esperides-S.A. SICAV-SIF ....	93716	TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	93730
E-Tech Invest S.A. ....	93709		

**Brabant Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 151.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011090661/14.

(110103137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Buderus Giesserei Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 111.078.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62068 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090663/10.

(110102120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.741.660,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.783.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, having a share capital of thirty million two hundred forty-one thousand six hundred sixty US dollars (USD 30,241,660.-), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 159.783, incorporated on 8 March 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated 28 March 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was presided by Me Patrick Santer, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that out of the outstanding share capital divided into twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class A-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class B-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class C-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class D-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class E-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class F-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class G-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class H-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class I-1 shares, and twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class J-1 shares and six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class A-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class B-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight

(6,919,828) class C-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class D-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class E-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class F-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class G-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class H-2 shares, six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class I-2 shares, and six million nine hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (6,919,828) class J-2 shares (collectively referred to as the "Shares"), each of a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10), such Shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, all the Shares are duly represented at this Meeting.

II) The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty million two hundred forty-one thousand six hundred sixty US dollars (USD 30,241,660.-) to the amount of thirty million seven hundred forty-one thousand six hundred sixty US dollars (USD 30,741,660.-) by the issue of a total of five million (5,000,000) shares of each of the ten (10) different classes A-2 to J-2 being five hundred thousand (500,000) class A-2 shares through class J-2 shares of a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the following subscriber:

Boscolo Intervest Limited ("Boscolo"), a corporation with registered office at R.G. Hodge Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Upper Main Street, Wickhams Cay, British Virgin Islands and registered under number 634644 at Territory of the British Virgin Islands (the "Subscriber") as set forth in the table below; payment of the Subscription Price by the Subscriber by way of a contribution in cash; and allocation of an amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) to the share capital account of the Company.

Shareholders	Class of shares	Number of New Shares	Payment (USD)
Boscolo .....	A-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	B-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	C-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	D-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	E-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	F-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	G-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	H-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	I-2	500,000	USD 50,000
Boscolo .....	J-2	500,000	USD 50,000
Total .....		<u>5,000,000</u>	<u>USD 500,000</u>

2. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association to read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at thirty million seven hundred forty-one thousand six hundred sixty US dollars (USD 30,741,660.-) and divided into:

- twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class A-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class B-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class C-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class D-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class E-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class F-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class G-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class H-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class I-1 shares, and twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class J-1 shares (the "RW Shares"),

- seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class A-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class B-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class C-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class D-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class E-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight

(7,419,828) class F-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class G-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class H-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class I-2 shares, and seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class J-2 shares (the "Investors Shares" and collectively with the RW Shares, unless the context otherwise requires, the "shares"),

each share with a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

3. Amendment and restatement of article 5.4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.4.** Before the expiration and the final settlement of the Escrow, the holders of RW Shares shall be entitled to purchase from the holders of Investors Shares (a pro rata percentage of the Investors Shares held by such holders of Investors Shares) such number of Investors Shares such that, the holders of RW Shares will hold up to 81.7 % of the total issued share capital of the Company (the "Call Option").

To that effect, the holders of RW Shares shall give notice of the exercise of the Call Option to all of the holders of Investors Shares (with copy to the Company) not less than thirty (30) calendar days prior to the date of the exercise of the Call Option (the "Call Option Notice").

The Call Option Notice shall set forth (i) the date of such notice (the "Call Option Notice Date"), (ii) the proposed amount of consideration to be paid per Investors Share which shall be the nominal value of the Investors Shares plus any share premium (if any) (the "Call Option Price"), (iii) the terms and conditions of payment offered by the holders of RW Shares in reasonable detail, together with written proposals or agreements, if any, with respect thereto, (iv) the aggregate number of Investors Shares to be purchased, (v) the date on which the Investors Shares shall be transferred to the holders of RW Shares (the "Call Option Exercise Date"), which shall be no later than 80 calendar days from the Call Option Notice Date and (vi) any other useful information.

The holders of Investors Shares shall be obliged to transfer their shares as set forth in the Call Option Notice to the holders of RW Shares at the Call Option Price and the holders of the Investors Shares shall provide, on a pro rata basis (whether directly or as determined in the sole discretion of the holders of RW Shares), all the required representations and warranties, covenants, indemnification or other obligations and to otherwise agree to other provisions in the agreement including the participation in deferred payment or similar provisions.

Completion of the transfers of the Investors Shares to the holders of RW shares shall take place on the Call Option Exercise Date.

The RW Shares shall be entitled after the expiration and final settlement of the Escrow and simultaneous transfer of Investors Shares by some or all of the holders of the RW Shares as may be required under any agreement which may be binding upon all shareholders of the Company upon any allocation of proceeds by the Company, with respect to each class of shares to such amount as determined by the following formula:  $(RS+RFE) / (T+RFE)$

Where: RS = the amount of the share capital held by the holders of the RW Shares

RFE = the Riverwood Funded Escrow Amount is the amount of the REG actually funded to the escrow agent

T = total share capital of the Company

The Investors Shares shall be entitled after the expiration and final settlement of the Escrow and simultaneous transfer of Investors Shares by some or all of the holders of the RW Shares as may be required under any agreement which may be binding upon all shareholders of the Company upon any allocation of proceeds by the Company, with respect to each class of shares to such amount as determined by the following formula:  $(IS) / (T+RFE)$

IS = the portion of the share capital held by the holders of the Investors Shares

T = Total share capital of the Company

RFE = the Riverwood Funded Escrow Amount is the amount of the REG actually funded to the escrow agent"

4. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the an amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty million two hundred forty-one thousand six hundred sixty US dollars (USD 30,241,660.-) to the amount of thirty million seven hundred forty-one thousand six hundred sixty US dollars (USD 30,741,660.-) by the issue of a total of five million (5,000,000) shares of each of the ten (10) different classes A-2 to J-2 being five hundred thousand (500,000) class A-2 shares through class J-2 shares of a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) (the "Subscription Price")

The New Shares have been subscribed at the Subscription Price and paid in cash by the following subscriber:

Boscolo Intervest Limited ("Boscolo"), a corporation with registered office at R.G. Hodge Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Upper Main Street, Wickhams Cay, British Virgin Islands and registered under number 634644 at Territory of the British Virgin Islands;

In the proportions set forth below pursuant to the subscription form which having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Shareholders	Class of shares	Number of New Shares	Payment (USD)
Boscolo . . . . .	A-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	B-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	C-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	D-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	E-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	F-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	G-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	H-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	I-2	500,000	USD 50,000
Boscolo . . . . .	J-2	500,000	USD 50,000
Total . . . . .		5,000,000	USD 500,000

Evidence of the payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Meeting acknowledged that the existing shareholders had waived any preference right (if any) they may have in relation to the above issue of the New Shares.

The Meeting resolved to allocate the amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) to the share capital account of the Company.

The Meeting acknowledges that as a result of the second resolution above, Boscolo as new shareholder of the Company is entitled to vote on item 2 of the agenda.

#### *Second resolution*

As a consequence, the Meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at thirty million seven hundred forty-one thousand six hundred sixty US dollars (USD 30,741,660.-) and divided into:

- twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class A-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class B-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class C1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class D-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class E-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class F-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class G-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class H-1 shares, twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class I-1 shares, and twenty-three million three hundred twenty-one thousand eight hundred thirty-two (23,321,832) class J-1 shares (the "RW Shares"),

- seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class A-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class B-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class C-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class D-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class E-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class F-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class G-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class H-2 shares, seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class I-2 shares, and seven million four hundred nineteen thousand eight hundred twenty-eight (7,419,828) class J-2 shares (the "Investors Shares" and collectively with the RW Shares, unless the context otherwise requires, the "shares"),

each share with a nominal value of ten US dollar cents (USD 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

#### *Third resolution*

The Meeting resolved to amend and restate article 5.4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.4.** Before the expiration and the final settlement of the Escrow, the holders of RW Shares shall be entitled to purchase from the holders of Investors Shares (a pro rata percentage of the Investors Shares held by such holders of Investors Shares) such number of Investors Shares such that, the holders of RW Shares will hold up to 81.7 % of the total issued share capital of the Company (the "Call Option").

To that effect, the holders of RW Shares shall give notice of the exercise of the Call Option to all of the holders of Investors Shares (with copy to the Company) not less than thirty (30) calendar days prior to the date of the exercise of the Call Option (the "Call Option Notice").

The Call Option Notice shall set forth (i) the date of such notice (the "Call Option Notice Date"), (ii) the proposed amount of consideration to be paid per Investors Share which shall be the nominal value of the Investors Shares plus any share premium (if any) (the "Call Option Price"), (iii) the terms and conditions of payment offered by the holders of RW Shares in reasonable detail, together with written proposals or agreements, if any, with respect thereto, (iv) the aggregate number of Investors Shares to be purchased, (v) the date on which the Investors Shares shall be transferred to the holders of RW Shares (the "Call Option Exercise Date"), which shall be no later than 80 calendar days from the Call Option Notice Date and (vi) any other useful information.

The holders of Investors Shares shall be obliged to transfer their shares as set forth in the Call Option Notice to the holders of RW Shares at the Call Option Price and the holders of the Investors Shares shall provide, on a pro rata basis (whether directly or as determined in the sole discretion of the holders of RW Shares), all the required representations and warranties, covenants, indemnification or other obligations and to otherwise agree to other provisions in the agreement including the participation in deferred payment or similar provisions.

Completion of the transfers of the Investors Shares to the holders of RW shares shall take place on the Call Option Exercise Date.

The RW Shares shall be entitled after the expiration and final settlement of the Escrow and simultaneous transfer of Investors Shares by some or all of the holders of the RW Shares as may be required under any agreement which may be binding upon all shareholders of the Company upon any allocation of proceeds by the Company, with respect to each class of shares to such amount as determined by the following formula:  $(RS+RFE) / (T+RFE)$

Where: RS = the amount of the share capital held by the holders of the RW Shares

RFE = the Riverwood Funded Escrow Amount is the amount of the REG actually funded to the escrow agent

T = total share capital of the Company

The Investors Shares shall be entitled after the expiration and final settlement of the Escrow and simultaneous transfer of Investors Shares by some or all of the holders of the RW Shares as may be required under any agreement which may be binding upon all shareholders of the Company upon any allocation of proceeds by the Company, with respect to each class of shares to such amount as determined by the following formula:  $(IS) / (T+RFE)$

IS = the portion of the share capital held by the holders of the Investors Shares

T = Total share capital of the Company

RFE = the Riverwood Funded Escrow Amount is the amount of the REG actually funded to the escrow agent"

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de trente millions deux cent quarante-et-un mille six cent soixante dollars des Etats-Unis (30.241.660 USD), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.783, constituée le 8 mars 2011 par un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné daté du 28 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort de la liste de présence établie par les membres du bureau que le capital social émis est divisé en vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe A-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe B-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe C-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe D-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe E-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe F-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe G-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe H-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe I-1, et vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe J-1 et six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe A-2, six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe B-2 six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe C-2, six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe D-2, six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe E-2, six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe F2, six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe G-2, six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe H-2, six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe I-2, et six millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (6.919.828) parts sociales de classe J-2 (ensemble désignées les «Parts Sociales») chacune ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar des Etats-Unis (USD 0,10), ces Parts Sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, toutes les Parts Sociales sont dûment représentées à cette Assemblée.

II) La liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte et sera soumise au même moment aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente millions deux cent quarante-et-un mille six cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 30.241.660,-) à un montant de trente millions sept cent quarante-et-un mille six cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 30.741.660,-) par l'émission d'un nombre total de cinq millions (5.000.000) parts sociales de chacune des dix (10) différentes classes A-2 à J-2 étant de cinq cent mille (500.000) parts sociales de la classe A-2 à la classe de parts sociales J-2, d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des Etats-Unis (USD 0,10) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs suivants:

Boscolo Intervest Limited ("Boscolo"), une société, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>nd</sup> floor, Upper Main Street, Wickhams Cay, Iles Vierges Britanniques, et inscrite sous le numéro 634644 auprès du Territoire des Iles Vierges Britanniques (le «Souscripteur») tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous; paiement du Prix de Souscription par le Souscripteur par apport en espèces; et allocation d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) au compte du capital social de la Société.

Associés	Classe de Parts Sociales	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Paiement (USD)
Boscolo . . . . .	A-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	B-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	C-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	D-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	E-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	F-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	G-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	H-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	I-2	500.000	USD 50.000
Boscolo . . . . .	J-2	500.000	USD 50.000
Total . . . . .		5.000.000	USD 500.000

2. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

« 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente millions sept cent quarante-et-un mille six cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 30.741.660,-) et divisé en:

- vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe A-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe B-1, vingt-trois millions

trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe C-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe D-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe E-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe F-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe G-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe H-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe I-1, et vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe J-1 (les «Parts Sociales RVV»),

- sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe A-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe B-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe C-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe D-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe E-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe F-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe G-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe H-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe I-2, et sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe J-2 (les «Parts Sociales Investisseurs») et ensemble avec les Parts Sociales RVV, à moins que le contexte ne le requiert autrement, les «parts sociales»),

chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar US (USD 0,10) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.»

3. Modification et refonte de l'article 5.4 des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

« **5.4.** Avant l'expiration et le règlement final du Séquestre, les détenteurs de Parts Sociales RW ont le droit d'acquérir auprès des détenteurs de Parts Sociales Investisseurs (un pourcentage proportionnel aux Parts Sociales Investisseurs détenues par ces détenteurs de Parts Sociales Investisseurs) un nombre de Parts Sociales Investisseurs de sorte que, les détenteurs de Parts Sociales RW pourront détenir jusqu'à 81.7% du capital social total émis par la Société (l'«Option d'Achat»).

A cet effet, les détenteurs de Parts Sociales RW devront notifier l'exercice de l'Option d'Achat à tous les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs (avec copie à la Société) au moins trente (30) jours calendaires avant la date de l'exercice de l'Option d'Achat (la «Notification de l'Option d'Achat»).

La Notification d'Option d'Achat doit indiquer (i) la date de cette notification (la «Date de Notification de l'Option d'Achat»), (ii) le montant proposé de contrepartie devant être payé par Part Sociale Investisseurs, qui doit être la valeur nominale des Parts Sociales Investisseurs plus toute prime d'émission (s'il en est) (le «Prix de l'Option d'Achat»), (iii) les modalités et conditions du paiement proposé par les détenteurs de Parts Sociales RW raisonnablement détaillées, ainsi que les propositions ou accords écrits, le cas échéant, à cet égard, (iv) le nombre total de Parts Sociales Investisseurs pouvant être acquises, (v) la date à laquelle les Parts Sociales doivent être transférées aux détenteurs de Parts Sociales RW (la «Date d'Exercice de l'Option d'Achat»), qui sera au plus tard 80 jours calendaires à partir de la Date de Notification de l'Option d'Achat et (vi) toute autre information utile.

Les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs seront obligés de transférer leurs parts sociales tel qu'indiqué dans la Notification de l'Option d'Achat aux détenteurs de Parts Sociales RW au Prix de l'Option d'Achat et les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs devront fournir, sur une base proportionnelle (soit directement, soit déterminé à la seule discrétion des détenteurs de Parts Sociales RW), toutes déclarations et garanties nécessaires, engagements, indemnités ou toutes autres obligations et de s'engager tel que convenu autrement à d'autres dispositions de l'accord y compris la participation à paiement différé ou toutes dispositions similaires.

L'accomplissement des transferts des Parts Sociales Investisseurs aux détenteurs de Parts Sociales RW devra avoir lieu à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat.

Les Parts Sociales RW confèrent après l'expiration et le règlement final du Séquestre et le transfert simultané de Parts Sociales Investisseurs par certains ou tous les détenteurs de Parts Sociales RW tel qu'il peut être requis par tout contrat qui pourrait lier tous les associés de la Société en cas de distribution de tous produits de la Société, en relation avec chacune des classes de parts sociales un montant tel que déterminé par la formule suivante:  $(RS+RFE) / (T+RFE)$

Où: RS = le montant du capital social détenu par les détenteurs de Parts Sociales RW

RFE = le Montant Séquestre Remboursé de Riverwood est le montant de REG réellement remboursé à l'agent de séquestre

T = le capital social total de la Société

Les Parts Sociales RW confère après l'expiration et le règlement final du Séquestre et le transfert simultané de Parts Sociales Investisseurs par certains ou tous les détenteurs de Parts Sociales RW tel qu'il peut être requis par tout contrat qui pourrait lier tous les associés de la Société en cas de distribution de tous produits de la Société, en relation avec chacune des classes de parts sociales un montant tel que déterminé par la formule suivante:  $(IS) / (T+RFE)$

Où: IS = le montant du capital social détenu par les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs



RFE = le Montant Séquestre Remboursé de Riverwood est le montant de REG réellement remboursé à l'agent de séquestre

T = le capital social total de la Société»

#### 4. Divers

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente millions deux cent quarante-et-un mille six cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 30.241.660,-) à un montant de trente millions sept cent quarante et un mille six cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 30.741.660,-) par l'émission d'un nombre total de cinq millions (5.000.000) parts sociales de chacune des dix (10) différentes classes A-2 à J-2 étant de cinq cent mille (500.000) parts sociales de la classe A-2 à la classe de parts sociales J-2 d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des Etats-Unis (USD 0,10) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) (le «Prix de Souscription»).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites au Prix de Souscription et payées en espèces par le souscripteur suivant:

Boscolo Intervest Limited ("Boscolo"), une société, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Upper Main Street, Wickhams Cay, Iles Vierges Britanniques, et inscrite sous le numéro 634644 auprès du Territoire des Iles Vierges Britanniques;

dans les proportions indiquées ci-dessous conformément au contrat de souscription qui a été signé par les parties comparantes et le notaire soussigné, et qui devra rester annexé à ce document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Associés	Classe de Parts Sociales	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Paiement (USD)
Boscolo .....	A-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	B-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	C-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	D-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	E-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	F-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	G-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	H-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	I-2	500.000	USD 50.000
Boscolo .....	J-2	500.000	USD 50.000
Total .....		5.000.000	USD 500.000

Preuve du paiement des Nouvelles Parts Sociales a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a constaté que les associés existants ont renoncé à tout droit préférentiel (s'il en est) qu'ils puissent avoir par rapport à l'émission des Nouvelles Parts Sociales ci-dessus.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) au compte du capital social de la Société.

L'Assemblée constate qu'en conséquence de la deuxième résolution ci-dessus, Boscolo en tant que nouvel associé de la Société a le droit de voter sur le point 2 de l'ordre du jour.

##### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente millions sept cent quarante-et-un mille six cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 30.741.660,-) et divisé en:

- vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe A-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe B-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe C-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe D-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe E-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe F-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe G-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe H-1, vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux

(23.321.832) parts sociales de classe I-1, et vingt-trois millions trois cent vingt-et-un mille huit cent trente-deux (23.321.832) parts sociales de classe J-1 (les «Parts Sociales RW»),

- sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe A-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe B-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe C-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe D-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe E-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe F-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe G-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe H-2, sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe I-2, et sept millions quatre cent dix-neuf mille huit cent vingt-huit (7.419.828) parts sociales de classe J-2 (les «Parts Sociales Investisseurs») et ensemble avec les Parts Sociales RW, à moins que le contexte ne le requiert autrement, les «parts sociales»),

chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar US (USD 0,10) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.»

### Troisième résolution

5. L'Assemblée a décidé de modifier et refondre l'article 5.4 des statuts de la Société de sorte qu'il se lise comme suit:

« **5.4.** Avant l'expiration et le règlement final du Séquestre, les détenteurs de Parts Sociales RW ont le droit d'acquiescer auprès des détenteurs de Parts Sociales Investisseurs (un pourcentage proportionnel aux Parts Sociales Investisseurs détenues par ces détenteurs de Parts Sociales Investisseurs) un nombre de Parts Sociales Investisseurs de sorte que, les détenteurs de Parts Sociales RW pourront détenir jusqu'à 81.7% du capital social total émis par la Société (l'«Option d'Achat»).

A cet effet, les détenteurs de Parts Sociales RW devront notifier l'exercice de l'Option d'Achat à tous les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs (avec copie à la Société) au moins trente (30) jours calendaires avant la date de l'exercice de l'Option d'Achat (la «Notification de l'Option d'Achat»).

La Notification d'Option d'Achat doit indiquer (i) la date de cette notification (la «Date de Notification de l'Option d'Achat»), (ii) le montant proposé de contrepartie devant être payé par Part Sociale Investisseurs, qui doit être la valeur nominale des Parts Sociales Investisseurs plus toute prime d'émission (s'il en est) (le «Prix de l'Option d'Achat»), (iii) les modalités et conditions du paiement proposé par les détenteurs de Parts Sociales RW raisonnablement détaillées, ainsi que les propositions ou accords écrits, le cas échéant, à cet égard, (iv) le nombre total de Parts Sociales Investisseurs pouvant être acquises, (v) la date à laquelle les Parts Sociales doivent être transférées aux détenteurs de Parts Sociales RW (la «Date d'Exercice de l'Option d'Achat»), qui sera au plus tard 80 jours calendaires à partir de la Date de Notification de l'Option d'Achat et (vi) toute autre information utile.

Les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs seront obligés de transférer leurs parts sociales tel qu'indiqué dans la Notification de l'Option d'Achat aux détenteurs de Parts Sociales RW au Prix de l'Option d'Achat et les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs devront fournir, sur une base proportionnelle (soit directement, soit déterminé à la seule discrétion des détenteurs de Parts Sociales RW), toutes déclarations et garanties nécessaires, engagements, indemnités ou toutes autres obligations et de s'engager tel que convenu autrement à d'autres dispositions de l'accord y compris la participation à paiement différé ou toutes dispositions similaires.

L'accomplissement des transferts des Parts Sociales Investisseurs aux détenteurs de Parts Sociales RW devra avoir lieu à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat.

Les Parts Sociales RW confèrent après l'expiration et le règlement final du Séquestre et le transfert simultané de Parts Sociales Investisseurs par certains ou tous les détenteurs de Parts Sociales RW tel qu'il peut être requis par tout contrat qui pourrait lier tous les associés de la Société en cas de distribution de tous produits de la Société, en relation avec chacune des classes de parts sociales un montant tel que déterminé par la formule suivante:  $(RS+RFE) / (T+RFE)$

Où: RS = le montant du capital social détenu par les détenteurs de Parts Sociales RW

RFE = le Montant Séquestre Remboursé de Riverwood est le montant de REG réellement remboursé à l'agent de séquestre

T = le capital social total de la Société

Les Parts Sociales RW confère après l'expiration et le règlement final du Séquestre et le transfert simultané de Parts Sociales Investisseurs par certains ou tous les détenteurs de Parts Sociales

RW tel qu'il peut être requis par tout contrat qui pourrait lier tous les associés de la Société en cas de distribution de tous produits de la Société, en relation avec chacune des classes de parts sociales un montant tel que déterminé par la formule suivante:  $(IS) / (T+RFE)$

Où: IS = le montant du capital social détenu par les détenteurs de Parts Sociales Investisseurs

RFE = le Montant Séquestre Remboursé de Riverwood est le montant de REG réellement remboursé à l'agent de séquestre

T = le capital social total de la Société»

L'ordre du jour ne comportant plus d'autres points, l'Assemblée a été clôturée.

### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes:

Et après lecture de cet acte, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte notarié.

Signé: P. Santer, A. Hermelinski-Ayache, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mai 2011 Relation: RED/2011/1040 Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011080194/504.

(110089193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

#### **Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090685/10.

(110102735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

#### **CLMC, Compagnie Luxembourgeoise de Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090714/9.

(110103056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

#### **Construction de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 137.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090715/9.

(110102902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

#### **Consulting Environment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011090716/10.

(110101846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Creche Mini-Snoopy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 62, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 141.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090719/9.

(110102903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**CTTL Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 64.262.

En date du 7 juin 2011, l'assemblée générale à pris acte des démissions comme administrateurs de Messieurs Jacques Wolter et Paul Dock et a nommé comme nouveaux administrateurs Messieurs Tom Wagner, Pedro Oliveira tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper et Monsieur Vincent Lekens avec adresse professionnelle à L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CTTL Services SA*

Référence de publication: 2011090720/15.

(110103132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Cuzco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.493.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090721/9.

(110101750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Detica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090726/10.

(110102193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**David Brown Systems (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011090725/11.

(110102730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**DH O Alpha Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090739/10.

(110103043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Disques Duchesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, route de Martelange, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 100.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090740/9.

(110102325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**DSI International Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090753/9.

(110101941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**E-Tech Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090758/9.

(110101875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Dosquet, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 131.413.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011090751/10.

(110102488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Dagobert Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAGOBERT HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011090730/11.

(110102890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**DRAGMOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011090752/10.

(110102104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011090754/10.

(110101822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.392.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2011*

l'assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Tax Consult S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Commissaire aux Comptes.

Le mandat de Tax Consult S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2017.

Fait à Luxembourg, le 03 juin 2011.

E.R.M. CONSULTING S.A.

Monsieur Alain PRICK

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011090755/15.

(110101840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Eco Polymers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 36.

R.C.S. Luxembourg B 161.766.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Olivier Van Melckebeke van den Nieuwenhuysen, né à Wilrijk (Belgique), le 25 juin 1975, demeurant à B-1050 Bruxelles, 39, rue César Franck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "ECO POLYMERS S.A.R.L." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Wincrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la commune de Wincrange en vertu d'une décision de la gérance.

Il pourra être créé, par la gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, le commerce en gros, demi-gros, la représentation et le courtage de polymères, bio-polymères et de tous leurs dérivés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession et/ou des réglementations particulières, la société subordonnera son action, en ce qui concerne ces prestations à la réalisation de ces conditions.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle des gérants.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.



Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Olivier Van Melckebeke van den Nieuwenhuysen, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Loi anti-blanchiment*

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme huit cents euros (EUR 800,-).

##### *Résolutions de l'associée unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-9645 Derenbach, Maison 36;
2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un);
3. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Olivier Van Melckebeke van den Nieuwenhuysen, gérant de société, né à Wilrijk (Belgique), le 25 juin 1975, demeurant à B-1050 Bruxelles, 39, rue César Franck.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Van Melckebeke van den Nieuwenhuysen, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29090. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090763/177.

(110102302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Ecophon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.909.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090764/9.

(110102880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Elbifelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.363.

---

Conformément à l'article 11bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

Avec effet au 31 Décembre 2010, Madame TRINIDADE SANTOS Margarida a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société ELBIFELUX SA.

Le Conseil d'Administration a décidé, le 26/04/2011, de ne pas remplacer Mme Santos et de réduire le nombre d'Administrateurs, en le passant de 6 à 5.

Cette décision a été ratifiée par L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10/05/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 Juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011090768/15.

(110102272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**ELISA Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 16.422.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011090769/10.

(110101714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Eliu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.147.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2011*

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ELIU S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2011090771/16.

(110101695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Emico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 113.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011090772/9.

(110103029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Enviro IP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011090774/9.

(110102579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**EPCap Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 108.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011090775/9.

(110102150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**EPI - European Property Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 94.525.

*Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 04. Januar 2011*

1. Herr Alain Nikolaus Hubert KOHNEN, 13, Zum Giesberg, B-4750 Bütgenbach, tritt mit sofortiger Wirkung als Rechnungskommissar zurück.

2. Zum neuen Rechnungskommissar wird mit sofortiger Wirkung bis zur Generalversammlung im Jahre 2014 ernannt die Gesellschaft Fiduciaire Internationale SA, Handelsregisternummer B34813, 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, Verwalter, geb. am 14.05.1965 in B-St.Vith, wohnhaft in 13, Zum Giesberg, B-4750 Bütgenbach

Echternach, den 04. Januar 2011.

*Präsident / Sekretär / Stimmzähler*

Référence de publication: 2011090776/16.

(110102011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Espaclux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.  
R.C.S. Luxembourg B 56.607.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011090778/9.

(110102114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Esperides-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 103.455.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2011*

L'assemblée décide de réélire Mme Sabine DUMORTIER, Mr Hervé NOEL, Mr Olivier POSWICK résidant tous les trois professionnellement au 1 Place du Trone, B-1000 Bruxelles, Mr Marc ROMANINI, résidant dorénavant professionnellement au 1 et 2 Place S. de Camplain-Faubourg de l'Arche, F-92930 Paris La Défense Cedex et Mr Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

L'assemblée réélit ERNST & YOUNG Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour ESPERIDES-S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011090779/19.

(110102033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**ETS Schutz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 23A, rue John Grün.  
R.C.S. Luxembourg B 133.169.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Cannivy.

Référence de publication: 2011090781/10.

(110103027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**R&R Ice Cream SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 153.019.

—  
*Réctificatif du dépôt n°L100067972 déposé le 17 mai 2010*

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) OCM Luxembourg EPOF S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.601 and having a share capital of EUR 1,484,250,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) OCM Luxembourg Ice Cream GP SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.114,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established between OCM Luxembourg Ice Cream GP SA, subscriber of the GP shares as general partner (the GP Shareholder), the subscribers and all those who may become owners of the GP Shares or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of R&R Ice Cream SCA

(hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by:

- (i) one (1) GP share (the GP Shares), and
- (ii) thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

All the Shares have a nominal value of one euro (EUR 1) each and are in registered form, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at one hundred million euro (EUR 100,000,000). The GP Shareholder is authorised to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of 99,969,000 (ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand) Ordinary Shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.3 The GP Shareholder shall be authorised for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, by the amount of the authorised share capital set in article 5.2 above,

- (i) by the creation and issuance of Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares;
- (ii) to determine the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares and to issue such Shares and/or any new classes of shares and/or redeemable shares to such person(s) as the GP Shareholder decides;
- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (v) to amend the shares' register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The GP Share(s)

(a) All GP Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A shares' register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shares' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

#### **Art. 7. Liability of the Shareholders.**

7.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Management of the Company.**

8.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

8.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 9. Liability.**

9.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 10. Powers and Voting rights.**

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

#### **Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

11.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

11.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who needs not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes cast.

### **V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 12. Supervisory Board.**

12.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.4 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

12.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

### **Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.**

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.



14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

14.4 The GP Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

OCM Luxembourg Ice Cream GP SA, represented as stated above, declares to subscribe for one (1) GP Share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

OCM Luxembourg EPOF S.à.r.l., represented as stated above, declares to subscribe for thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Ordinary shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 30,999).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Jabir CHAKIB, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and

- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. HRT Révision S.A. having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 51.238, is appointed as auditor of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, declares that upon the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

#### ONT COMPARU:

1) OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2636 Luxembourg, immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601 au capital social de EUR 1.484.250 .

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2636 Luxembourg, immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.114,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre OCM Luxembourg Ice Cream GP SA, souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de R&R Ice Cream SCA (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs

de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions ordinaires (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et la(les) Action(s) de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions ont une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, sont sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (99.969.000) Actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, d'un montant du capital social autorisé défini à l'article 5.2 ci-dessus,

- (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables;
- (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par la renonciation ou la limitation des droits de souscription préférentielle des Actionnaires concernant cette ou ces émissions d'Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables et l'émission de ces Actions et/ou de nouvelles catégories d'actions et/ou d'actions rachetables à la personne ou aux personnes, tel que l'Actionnaire Commandité le décide;
- (iv) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et
- (v) par la modification du registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être limitée en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

#### **Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.**

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Gestion de la Société.**

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 9. Responsabilité.**

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.**

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

#### **Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

11.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

11.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

## **V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 12. Conseil de Surveillance.**

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

### **Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.**

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

## VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

### *Souscription et Paiement*

Sur ces faits,

OCM Luxembourg Ice Cream GP SA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un euro (EUR 1).

OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à trente mille neuf cent quatrevingt-dix-neuf euros (EUR 30.999).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, domicilié au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; et

- M. Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. H.R.T. Révision S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 27, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, est nommée réviseur de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20765. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080189/637.

(110089075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Euro Investment 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.566.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011090782/10.

(110102295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**European Super Yachts Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 101.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090786/9.

(110102253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**Fiduo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011090791/10.

(110103042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FULIN INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011090812/11.

(110103258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**Gracewell Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.349.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011090825/11.

(110102321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.



**GE Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 93.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090830/9.

(110101906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090832/9.

(110102262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**GEFS Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 84.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090833/9.

(110102098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**GEFS Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.800,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 84.568.

**EXTRAIT**

En date du 30 juin 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090834/16.

(110102809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 86.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 84.567.

**EXTRAIT**

En date du 30 juin 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090835/16.

(110101690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090836/9.

(110102145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090839/9.

(110102169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.311.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «TALMIN INVESTMENTS S.A.», une société de droit panaméen, ayant son siège social à Mossfon Building, 2<sup>e</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République de Panama, constituée aux termes d'un acte notarié du 20 février 1998 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lucile WERNERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Transférer le siège social statutaire de la Société du Panama vers le Grand-Duché de Luxembourg, cesser les activités de la Société au Panama et continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la société au droit luxembourgeois.

2. Convertir le capital de la Société de USD 10.000,00 à EUR 6.930,25 sur la base du taux de change en vigueur le 8 avril 2011 (EUR 1,-égale USD 1,442949) et supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

3. Augmenter le capital social de la société par incorporation des résultats reportés au 8 avril 2011 pour un montant de EUR 293.069,75 et fixer le capital social de la société à EUR 300.000,00 divisé en 100 actions sans désignation d'une valeur nominale.

4. Modifier la dénomination de la société en TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial.

5. Adapter les statuts de la société à la législation luxembourgeoise et leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 300.000,- divisé en 100 actions sans désignation d'une valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 1.000.000,00 par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire

que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

6. Accepter la démission des «directors» et «officers» actuels de la Société et leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

7. Nommer, en tant qu'administrateurs, les sociétés anonymes LANNAGE S.A., VALON S.A., et KOFFOUR S.A., ainsi que leur représentant légal pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

8. Nommer la société anonyme AUDIT TRUST S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

9. Fixer l'adresse du siège social de la société au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

10. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'entériner la résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société à Luxembourg, le 7 décembre 2010, confirmée par acte notarié par devant le notaire Maître Juan José Ferran Tejedor, de résidence à Panama, en date du 17 décembre 2010, décidant entre autres de transférer le siège social de la République de Panama au Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de TALMIN INVESTMENTS S.A. de Panama (République de Panama) à Luxembourg, plus précisément au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, sans dissolution préalable, avec transformation simultanée de TALMIN INVESTMENTS S.A. en une société de nationalité luxembourgeoise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital de la Société de dix mille US Dollars (USD 10.000,-) à six mille neuf cent trente euros et vingt-cinq cents (EUR 6.930,25) sur la base du taux de change en vigueur au 8 avril 2011 (EUR 1,-égale USD 1,442949) et décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-treize mille soixante-neuf euros et soixante-quinze cents (EUR 293.069,75) pour le porter de son montant actuel de six mille neuf cent trente euros et vingt-cinq cents (EUR 6.930,25) à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par incorporation au capital social de la totalité des résultats reportés au 8 avril 2011.

La preuve de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire décide d'approuver le rapport d'évaluation daté du 11 avril 2011 établi par RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette comptable de la Société, calculée sur base des comptes intermédiaires au 8 avril 2011, ne correspond pas au moins au pair comptable des actions de la société luxembourgeoise émises en contrepartie pour un montant d'EUR 300.000,-»

Après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire soussigné, le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte et sera déposé en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme, plus précisément une société de gestion de patrimoine familial et d'adopter la dénomination «TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial».

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la législation luxembourgeoise et décide de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TALMIN PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en cent (100) actions sans désignation d'une valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par

tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des «directors» de la société: à savoir Leticia MONTOYA, Francis PÉREZ et Guy BAUMANN

et des «officers»: à savoir Jean BODONI (président), Romaine FAUTSCH (secrétaire) et Leticia MONTOYA (trésorier)

et décide de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer, en tant qu'administrateurs, les sociétés anonymes suivantes, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), ayant comme représentant permanent Madame Marie BOURLOND, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), ayant comme représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), ayant comme représentant Monsieur Guy BAUMANN, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Présidente du Conseil d'administration.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme «AUDIT TRUST S.A.», avec siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite de ce document au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: C. COULON-RACOT, L. WERNERT, C. HERMANT-DOMANGE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7247. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011080262/337.

(110088879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

**Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.537.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011090895/10.

(110102936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Greenrock Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.403.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090859/11.

(110103178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---



**GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 186.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.573.

## EXTRAIT

En date du 22 juin 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090841/16.

(110101780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090842/9.

(110102054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 111.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.566.

## EXTRAIT

En date du 30 juin 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090843/16.

(110101642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090844/9.

(110102196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 136.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.575.

—  
EXTRAIT

En date du 30 juin 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090846/16.

(110101728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Global - Distribution Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.774.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

- 1) Monsieur Fabio CAMILOTTO, né le 16 octobre 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B-4520 Wanze, rue Mâles Vignes (ANT) 29 boîte 3.
- 2) Monsieur Silvano CAMILOTTO, né le 22 janvier 1948 à Polo Di Piave (Italie), demeurant à B-4400 Flemalle, rue Jules Beaumont 35.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, les activités suivantes:

- l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de tous biens et matériels légalement admis;
- le négoce en boissons alcoolisés; et
- l'exploitation d'une agence d'affaires.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de GLOBAL – DISTRIBUTION SARL.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs et leurs rémunérations seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

1) Monsieur Fabio CAMILOTTO, préqualifié, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2) Monsieur Silvano CAMILOTTO, préqualifié, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
Total: cent parts sociales . . . . .	100
	0

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cents euros (900,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.
2. Monsieur Fabio CAMILOTTO, né à Liège (Belgique), le 16 octobre 1972, demeurant à B-4520 Wanze, rue Mâles Vignes (ANT) 29 boîte 3, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CAMILOTTO, S. CAMILOTTO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29084. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090854/109.

(110102624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Greenrock Fund Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.392.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090860/11.

(110103138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**I.C.I. Synergie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4487 Belvaux, 31, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.616.

*Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2011*

1. Monsieur Philippe REPERT, demeurant à L-4487 Belvaux, 31, rue de Soleuvre, démissionne en sa qualité de gérant de la société I.C.I. SYNERGIE S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec effet immédiat.

2. Suite à une cession de parts sociales intervenues en date du 22 juin 2011, la répartition des parts de la société I.C.I. SYNERGIE S.à r.l., société à responsabilité limitée, se présente de la façon suivante:

M. Frédéric REPERT: . . . . .	50 parts
Demeurant à F-57300 Hagondange, 08, rue Charles Lutz	
Mme Véronique FISCHER: . . . . .	450 parts
Demeurant à F-57130 Rezonville, 07, rue de la Croisette	
Nombre de parts total:	500 parts

Esch/Alzette, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011090888/18.

(110102745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.712.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 juin 2011*

1. Monsieur Andrew FLANAGAN a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Steven David RYDER, administrateur de sociétés, né dans l'état du Massachussets (Etats-Unis d'Amérique), le 27 septembre 1967, demeurant professionnellement au IL-60606 Chicago (Etats-Unis d'Amérique), 1, South Wacker Drive, Suite 1900, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011090900/16.

(110102320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Invenergy Wind Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 117.020.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Europe III S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011090901/11.

(110102322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Island Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 215.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 157.006.

—  
Par résolutions prises en date du 16 juin 2011, l'associé unique a pris la décision de nommer Anita Lyse, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011090902/13.

(110102604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**A.C.D.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 161.592.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Yves Toffolo, gérant de sociétés, demeurant à 26 rue de la Concorde F-91800 BRUNOY, né le 13 décembre 1943 à Brunoy (France).

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités de décoration et aménagement de locaux industriels, commerciaux et individuels ainsi que toute prestation d’intermédiaire pouvant favoriser ces activités dont la promotion de ces activités.

La société a pour objet également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d’autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l’objet social ou pouvant en faciliter l’extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de A.C.D.S. S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d’une décision de l’assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d’une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d’achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l’assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée par la signature individuelle de l’un quelconque de ses gérants.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l’exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu’il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu’à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L’année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l’inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales sont remplies.

#### *Information*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique déclare souscrire les MILLE (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune et les libérer moyennant apport en compte courant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille deux cent euros (1.200,- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Yves Toffolo, gérant de sociétés, demeurant à 26 rue de la Concorde F-91800 BRUNOY, né le 13 décembre 1943 à Brunoy (France).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. TOFFOLO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27807. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086482/109.

(110097149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

### **Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.108.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 20 juin 2011*

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Alain ROBILLARD, Serge KRANCENBLUM et Hervé LAUNAY sont reconduits pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Réviseurs d'Entreprises de la société MAZARS S.A. est reconduit pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Certifié conforme  
Pour PICTOR SPECIALIZED FUND SICAV-FIS S.A.  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011092904/0.

(110103808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Infinitec Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.275.

L'an deux mille onze,

le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société anonyme A+ CONSULTING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.807,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie PIQUARD, informaticien, demeurant à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée INFINITEC GROUP S.à r.l., avec siège social à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.275 (NIN 2011 2406 000).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1106 du 25 mai 2011.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze Euros cinquante Cents (€ 12,50) chacune, toutes attribuées à la société anonyme A+ CONSULTING S.A..

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Fennange à Luxembourg et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. PIQUARD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juin 2011. Relation: ECH/2011/1100. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095361/41.

(110108089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---